

Liste des Odonates déterminantes de ZNIEFF

Liste actualisée et validée en CSRPN du 15 décembre 2017

Rappel : par espèce déterminante, on entend une espèce qui participe de façon déterminante à la justification de l'existence d'une ZNIEFF au niveau de son contenu et de sa délimitation.

Préambule

Contrairement à la doctrine qui a prévalu jusqu'à la mise à jour de cette liste, les espèces d'Odonates présents sur cette liste pourront directement être à l'origine de la délimitation d'une ZNIEFF.

Dans la grande majorité des cas, la création ou la réactualisation d'une ZNIEFF sera néanmoins fondée sur la présence de cortèges cohérents d'espèces animales ou végétales déterminantes ou d'habitats déterminants spécifiques.

Si certains territoires successivement occupés au cours du cycle de vie des espèces (lieux de chasse, zones de maturation sexuelle) peuvent difficilement justifier de la création d'une ZNIEFF compte tenu de leur surface ou de leur imprécision, ils pourront toutefois être intégrés au cas par cas.

On veillera enfin à s'assurer que les secteurs retenus hébergent réellement la ou les espèces concernées et ce de manière durable. Cela ne signifie pas que l'espèce doit être présente en effectifs constants d'année en année, mais simplement que l'on doit être certain que les conditions écologiques favorables à son maintien subsistent depuis au moins cinq ans. Les preuves de reproduction (comportement d'accouplement, présence de larves, pontes, exuvies) ne sont néanmoins plus obligatoires pour la définition des ZNIEFF.

Méthode d'établissement de la liste

La liste a été élaborée sur la base des critères spécifiés dans le guide méthodologique édité par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) en 2014¹.

La liste a été élaborée par un groupe de travail constitué d'experts régionaux sur la base d'une pré-analyse des critères pour chaque espèce réalisée par l'ANEPE Caudalis, animateur du plan régional d'actions Odonates, et la DREAL.

1. Prise en compte des espèces figurant sur la liste nationale de référence

Le guide méthodologique précise que les listes élaborées en région doivent inclure les espèces figurant sur la « liste nationale de référence », à savoir les espèces :

- protégées (arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) ;
- faisant l'objet de réglementations et conventions internationales (Directive Habitats-Faune-Flore, Convention de Bern...);
- menacées selon la liste rouge nationale (statuts VU, EN, CR).

2. Analyse de l'ensemble des espèces connues actuellement et historiquement en région au travers des critères suivants :

- Part populationnelle

Ce critère est traduit par l'importance de la population régionale par rapport à la population totale de l'espèce considérée (au niveau national, européen, mondial). Une espèce peut donc être déterminante de

¹ HORELLOU A., DORE A, HERARD K. & SIBLET J.-Ph., 2013. - Guide méthodologique pour l'inventaire continu des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en milieu continental. - MNHN-SPN. 110 p.

ZNIEFF si la région couvre une part importante de la population, notamment nationale.

- Rareté

La rareté s'exprime par l'aire de répartition, la densité des stations en son sein et l'importance de la population de ces stations. Ce facteur est déterminant de la fragilité d'une espèce lorsqu'il y a risque d'extinction ou de réduction significative de son aire, de ses stations ou des populations de ses stations.

Une espèce est considérée comme « rare » quand :

- son aire de répartition est peu étendue ;
- la densité des stations au sein de l'aire est faible ;
- la taille des populations dans ces stations est faible.

- Menace

La liste rouge régionale des Odonates élaborée en 2012² a été utilisée pour qualifier le degré de menace des espèces.

3. Attribution du statut déterminant à dire d'expert

Les discussions au sein du groupe de travail ont conduit à retenir les espèces répondant à un ou plusieurs des critères précédemment cités. Quelques espèces ont également été ajoutées pour leur caractère indicateur de milieux particuliers.

Par ailleurs, pour plusieurs espèces, le statut déterminant de ZNIEFF a été attribué sous conditions (cf. liste).

L'analyse du groupe de travail a conduit à une liste de 26 espèces déterminantes de ZNIEFF pour la région Centre-Val de Loire.

4. Discussion en CSRPN

La majorité des propositions ont été validées par le CSRPN. Deux espèces ont fait l'objet de modifications :

- *Coenagrion mercuriale* a été proposée au retrait. L'espèce, malgré son statut réglementaire est considérée comme assez commune en région Centre-val de Loire, en particulier dans sa partie sud et n'est pas nécessairement caractéristique de milieux patrimoniaux.
- Pour *Gomphus simillimus*, une condition de déterminance a été ajoutée sur l'habitat fréquenté.

La présente liste actualisée comprend 25 espèces.

² SANSALUT E., LETT J.-M., 2012. Liste rouge des Odonates de la région Centre : 275-293, in Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 2014 – Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacés de la région centre. Nature Centre éd., Orléans, 504 p.

Liste d'espèces d'Odonates déterminantes de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Conditions de détermination
LESTIDAE		
<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	Leste des bois	
PLATYCNEMIDIDAE		
<i>Platycnemis acutipennis</i> Selys, 1841	Agrion orangé	
COENAGRIONIDAE		
<i>Coenagrion ornatum</i> (Selys, 1850)	Agrion orné	
<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)	Agrion joli	
<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)	Agrion nain	
AESHNIDAE		
<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	Grande aeshne	
<i>Aeshna isoceles</i> (O.F. Müller, 1767)	Aeshne isocèle	
<i>Boyeria irene</i> (Boyer de Fonscolombe, 1838)	Aeshne paisible	
GOMPHIDAE		
<i>Gomphus flavipes</i> (Charpentier, 1825)	Gomphe à pattes jaunes	
<i>Gomphus graslinii</i> Rambur, 1842	Gomphe de Graslin	
<i>Gomphus simillimus</i> Selys, 1840	Gomphe semblable	Si présence en eaux courantes ou phréatiques (bras morts de cours d'eau, anciennes gravières)
<i>Ophiogomphus cecilia</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Gomphe serpent	
<i>Onychogomphus uncatus</i> (Charpentier, 1840)	Gomphe à crochets	
CORDULEGASTRIDAE		
<i>Cordulegaster bidentata</i> Selys, 1843	Cordulégastre bidenté	
<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)	Cordulégastre annelé	Si reproduction avérée (pontes, larves, exuvies)
CORDULIDAE		
<i>Epitheca bimaculata</i> (Charpentier, 1825)	Cordulie à deux taches	
<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin	
<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)	Cordulie à taches jaunes	
<i>Somatochlora metallica</i> (Vander Linden, 1825)	Cordulie métallique	
LIBELLULIDAE		
<i>Leucorrhinia albifrons</i> (Burmeister, 1839)	Leucorrhine à front blanc	
<i>Leucorrhinia caudalis</i> (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue	
<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	
<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleuissant	Si présence en zone de sources ou suintements
<i>Sympetrum danae</i> (Sulzer, 1776)	Sympétrum noir	
<i>Sympetrum vulgatum</i> (Linnaeus, 1758)	Sympétrum vulgaire	